

EPER Chèques-emploi  
Case postale 536  
1001 Lausanne

Tél 021 613 40 84  
Fax 021 617 26 26  
E-mail [cheques-emploi@eper.ch](mailto:cheques-emploi@eper.ch)  
CP 17-185919-4

[www.cheques-emploi.ch](http://www.cheques-emploi.ch)  
[www.eper.ch](http://www.eper.ch)



Entraide Protestante Suisse  
Hilfswerk der Evangelischen Kirchen Schweiz HEKS  
Swiss Interchurch Aid  
Ayuda de las Iglesias Protestantes de Suiza

## CHÈQUES-EMPLOI

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ALLOCATION MATERNITE

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, il existe une allocation de maternité. Les femmes salariées au sens large, les indépendantes ainsi que les épouses actives dans l'entreprise de leur mari y ont droit.

#### Durée et montant

L'allocation de maternité est versée dès l'accouchement et pour une période de 14 semaines (= 98 jours). C'est une indemnité journalière qui se monte à 80 % du revenu moyen réalisé avant l'accouchement (mais au plus CHF 196 par jour).

L'allocation de maternité a valeur de revenu soumis aux assurances sociales obligatoires (AVS/AI/APG/AC, etc) et aux impôts.

#### Conditions

Pour avoir droit à l'allocation de maternité, la mère doit avoir été soumise à l'AVS pendant les neuf mois qui ont immédiatement précédé la naissance de l'enfant et avoir travaillé durant au moins cinq mois pendant cette période. En cas de naissance avant terme, des exceptions sont prévues.

#### Versement

Dans le système Chèques-emploi, l'allocation maternité est versée directement à l'employée par la Caisse APG.

#### Démarches pour obtenir l'allocation

L'employé-e doit envoyer au plus vite à Chèques-emploi l'acte de naissance officiel de son enfant. Chèques-emploi se charge alors, à la place de l'employeur/euse, de faire la demande d'allocation maternité auprès de la Caisse APG.

#### Permanence téléphonique

Chèques-emploi se tient volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire pendant les heures de permanence par téléphone :

**021 613 40 84** du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30

Ou par mail : [cheques-emploi@eper.ch](mailto:cheques-emploi@eper.ch)